

## **FAQ – Agent de sécurité sur les chantiers**

### **Quand sera la prochaine cohorte ?**

La prochaine cohorte sera en automne 2021. La réception des dossiers débutera en mai 2021.

### **Comment dois-je soumettre mon dossier de candidature ?**

Lorsque la période de réception des dossiers sera en cours, il faudra soumettre votre dossier de candidature en ligne à l'endroit prévu à cet effet sur notre page web : <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue/perfectionnement-professionnel/agent-de-securite-sur-les-chantiers-de-construction>.

### **Quelles seront les informations que je recevrai en m'inscrivant sur la liste d'attente ?**

Les informations concernant les informations sur la prochaine cohorte.

### **Est-ce que je réponds aux conditions d'admissions si j'ai seulement un DEP ?**

Non. Il faut un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent.

### **Est-ce que je peux être exempté de certains cours si j'ai de l'expérience ou une formation en santé et sécurité au travail ?**

Certains candidats qui détiennent une expérience significative peuvent passer par la démarche d'équivalence – agent de sécurité sur les chantiers de construction. Consultez la page web de la démarche d'équivalence pour plus amples informations : <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue/perfectionnement-professionnel/demarche-dequivalence-agent-de-securite-sur-les-chantiers-de-construction>.

### **Est-ce qu'il me faut un stage lors du dépôt de dossier ?**

Non. Avoir un stage lors du dépôt de dossier n'est pas obligatoire. Les explications sur le stage vous seront données lors des premières journées de la formation.

### **Quels sont les préalables (conditions d'admissions) ?**

Vous êtes invités à consulter les conditions d'admission sur la page web : <https://www.collegeahuntsic.qc.ca/formation-continue/perfectionnement-professionnel/agent-de-securite-sur-les-chantiers-de-construction/couts-et-conditions-admissions>.

**À quoi ressemble le test de français ? Comment s'y préparer ?**

Ce test comprend quatre volets ; lire, parler, écouter et écrire.

Vous pouvez vous préparer en consultant ces ressources :

<https://www.collegeahuntsic.qc.ca/services-aux-etudiants/francisation-fracas/exercices>.

Le test de français n'est pas nécessaire pour les candidats ayant fait des études postsecondaires.

**Y a-t-il une aide financière de Services Québec pour la formation ?**

Certains candidats peuvent être admissibles. Les démarches doivent être faites par vous-même auprès de Services Québec.

**Quelles peuvent être les deux formations complémentaires demandées ?**

Toutes formations reconnues en SST.

**Quel est le coût de la formation ?**

3 875\$

**À quel moment les frais de la formation devront-ils être déboursés ?**

Les frais sont payables avant le début de la formation. Ils sont non remboursables.

**Est-ce qu'il y a des frais à débourser pour l'inscription/admission ?**

Il y a des frais de 30\$ à débourser lors du dépôt de dossier.

**Est-ce que la formation se fait en ligne ?**

La formation est offerte en ligne et en présentiel.

**Quel est l'horaire des cours ?**

L'horaire des cours est du lundi au vendredi entre 8h et 16h.

**Quelle est la durée de la portion théorique de la formation ?**

240 heures (8 semaines).

**Quelle est la durée du stage ? Heures et semaines**

480 heures à réaliser sur un minimum de 12 semaines. Le stage doit être complété au maximum 2 ans après le début de la formation.

**Est-ce que le stage est obligatoire ?**

Seul un candidat ayant supervisé un minimum de quatre stages réussis dans le cadre de sa fonction à titre d'inspecteur à la CNESST peut déposer une demande d'exemption.

**Est-ce que le stage est rémunéré ?**

Tout dépend de l'entente entre le candidat et l'entreprise qui le reçoit en stage. Le Collège Ahuntsic accepte les stages rémunérés ou non rémunérés.

**Avez-vous une banque d'employeurs pour le stage ?**

Si des employeurs émettent le souhait de recevoir des candidats en stage, le Collège transmettra les informations aux candidats intéressés.

**Est-ce que la formation est admissible aux prêts et bourses ?**

Non. La formation n'est pas admissible aux prêts et bourses.

**Quelles sont les étapes après le dépôt de mon dossier ?**

Si votre dossier est complet et que vous répondez à tous les critères d'admissibilité, vous recevrez un courriel vous invitant à vous présenter à une entrevue de sélection.

Si vous n'avez pas de diplôme postsecondaire dans un programme enseigné en français, vous aurez à réaliser un test de français (en ligne).

Si vous êtes sélectionné à faire partie de la cohorte de plus amples informations vous seront fournies à ce moment.

**Quel est le salaire d'un agent de sécurité sur les chantiers de construction ?**

Nous ne détenons pas d'informations officielles à ce sujet.